



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōrō'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq décembre à dix heures, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO-PAHUIRI, sur convocation qui leur a été adressée le lundi vingt-quatre décembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

Présents :	Excusés avec procuration :	Absents :
5	2	4

Délibération N° 27-2025

OBJET : PORTANT CRÉATION ET MODIFICATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Etaient présents :

- M. René Temeharo-Pahuiiri *a reçu procuration de Mme. Tepuaraurii Teriitahi*
- M. Damas Teuira *a reçu procuration de Mme Sonia Punua*
- M. Vai Vianello Gooding
- M William LACOUR suppléant de M. Frédéric Riveta
- Mme Cathy PUCHON suppléante de M. Simplicio Lissant

Secrétaire de séance :

M. Vai, Vianello Gooding est désigné secrétaire de séance

Auxiliaires de séance :

- M. Heiarii Bonno, directeur général des services
- M. Sébastien Gunther, directeur général adjoint des services
- Mme Yasmina Taerea, directrice de la formation
- Mme Teiana Dexter, directrice adjointe de la formation
- M. Jérôme Charbonnier, directeur du statut, des carrières et de l'emploi communal
- Mme Reva Tetuanui, directrice adjointe du statut, des carrières et de l'emploi communal
- Mme Aida Mervin, cheffe de service de la cellule dynamiques professionnelles
- M. Eric Chan, directeur du système d'information
- Mme Raiteata Lee, responsable de gestion administrative, comptable et financière

- M. Raymond Nui, assistant de gestion administrative, comptable et financière
- Mme Hinatea Snow, assistante de direction
- M. Whaley Sulpice, assistant informatique
- Mme Océane TEFAATAU, chargée de communication

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 modifié portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois fixés par les arrêtés n°1116 à 1119 modifiés ;

Vu la délibération n° 09-2024 du 21 août 2024 portant création des emplois et modification du tableau des effectifs ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, sept membres présents et représentés en séance et la constatation du quorum.

Considérant la nécessité pour le Centre de Gestion et de Formation, de pouvoir disposer d'emplois créés dans le cadre d'une gestion prévisionnelle et dynamique de ses effectifs.

* * *

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du conseil d'administration de créer et supprimer les emplois permanents du Centre de Gestion et de formation.

L'effectif du CGF en activité, arrêté au 1^{er} décembre 2025 est de 44 agents sur 50 postes ouverts au tableau des effectifs. En parallèle et pour information, deux fonctionnaires sont en détachement de longue durée et un fonctionnaire en disponibilité.

Le tableau des effectifs est détaillé jusqu'au grade ouvert par cadre d'emplois.

Le Président propose les modifications suivantes :

1) La création des emplois permanents suivants :

- D'un(e) chef(fe) du service juridique et statutaire, au grade de « Conseiller » ;
- D'un(e) directeur(trice) adjoint(e) de la formation, au grade de « Conseiller » ;
- D'un(e) administrateur(trice) systèmes et réseaux, au grade de « Technicien principal » ;
- D'un(e) responsable adjoint(e) de gestion administrative, comptable et financière, au grade de « Technicien » ;
- D'un(e) secrétaire de direction, au grade « d'Adjoint principal » ;
- D'un(e) assistant(e) Dynamiques Professionnelles, au grade « d'Adjoint » ;
- De deux Chargé(e)s de communication, au grade « d'Adjoint » ;
- D'un agent d'entretien et soutien logistique, au grade « d'Agent qualifié ».

2) La création d'un Service juridique et statutaire, lequel fera partie de la Direction du Statut, des carrières et de l'emploi communal, au même titre que le « Service Dynamiques Professionnelles ».

3) Le remplacement du terme « Cellule » par le terme « Service » dans l'intitulé « Cellule Dynamiques Professionnelles », afin d'assurer la cohérence avec la dénomination du « Service juridique ».

4) La modification des intitulés des postes suivants :

- « Chef(fe) de la cellule Dynamiques Professionnelles » ;
- « Correspondant(e) informatique » ;

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation du Président et après en avoir délibéré, et dans la limite des crédits inscrits au budget,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

Article 1^{er} : Est approuvée la création des emplois suivants :

- Un emploi permanent de « Chef(fe) du service juridique et statutaire », au grade de « Conseiller », du cadre d'emplois « Conception et encadrement », catégorie A, spécialité « Administrative », à temps complet (39 heures hebdomadaires) ;
- Un emploi permanent de « Directeur(trice) adjoint(e) de la formation », au grade de « Conseiller », du cadre d'emplois « Conception et encadrement », catégorie A, spécialité « Administrative », à temps complet (39 heures hebdomadaires) ;
- Un emploi permanent « d'Administrateur(trice) systèmes et réseaux », au grade de « Technicien principal », du cadre d'emplois « Maîtrise », catégorie B, spécialité « Administrative », à temps complet (39 heures hebdomadaires) ;
- Un emploi permanent de « Responsable adjoint(e) de gestion administrative, comptable et financière », au grade de « Technicien », du cadre d'emplois « Maîtrise », catégorie B, spécialité « Administrative », à temps complet (39 heures hebdomadaires) ;
- Un emploi permanent de « Secrétaire de direction », au grade « d'Adjoint principal », du cadre d'emplois « Application », catégorie C, spécialité « Administrative », à temps complet (39 heures hebdomadaires) ;
- Un emploi permanent « d'Assistant(e) Dynamiques Professionnelles », au grade « d'Adjoint », du cadre d'emplois « Application », catégorie C, spécialité « Administrative », à temps complet (39 heures hebdomadaires) ;
- Deux emplois permanents de « Chargé(e) de communication », au grade « d'Adjoint », du cadre d'emplois « Application », catégorie C, spécialité « Administrative », à temps complet (39 heures hebdomadaires) ;
- Un emploi permanent « d'Agent d'entretien et soutien logistique », au grade « d'Agent qualifié », du cadre d'emplois « Exécution », catégorie D, spécialité « Technique », à temps complet (39 heures hebdomadaires).

Article 2 : Sont approuvées les modifications de l'organigramme du centre :

- La création d'un « Service juridique et statutaire », lequel fera partie de la direction du Statut, des carrières et de l'emploi communal ;
- L'intitulé « Cellule Dynamiques Professionnelles » est remplacé par « Service Dynamiques Professionnelles ».

Article 3 : Est approuvée la modification des intitulés des postes suivants :

- L'emploi permanent « Chef(fe) de la cellule Dynamiques Professionnelles » est remplacée par « Chef(fe) du service Dynamiques Professionnelles » ;
 - L'emploi permanent « Correspondant(e) informatique » est remplacé par « Technicien(ne) informatique » ;
- Les caractéristiques statutaires des emplois (grade, spécialité, catégorie, cadre d'emplois etc.) demeurent inchangées.

Article 4 : Le tableau des effectifs est actualisé au 5 décembre 2025 comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Emplois ouverts au 21 août 2024	Emplois pourvus au 1er décembre 2025	Emplois non pourvus au 1er décembre 2025	Proposition de modification	Emplois ouverts au 5 décembre 2025	Emplois non pourvus au 5 décembre 2025
A - Conception et encadrement	Conseiller Principal	3	2	1		3	1
	Conseiller qualifié	2	2	0		2	0
	Conseiller	5	5	0	+2	7	2
Sous total cadres A		10	9	1		12	3
B - Maîtrise	Lieutenant	1	1	0		1	0
	Technicien principal	3	1	2		3	2
	Technicien	14	12	2	-1	13	1
Sous total cadres B		18	14	4		18	4
C - Application	Brigadier	1	1	0		1	0
	Adjoint principal	4	4	0	+1	5	1
	Adjoint	15	14	1	+1	16	2
Sous total cadres C		20	19	1		22	3
D - Exécution	Agent qualifié	0	0	0	+1	1	1
	Agent	2	2	0		2	0
Sous total cadres D		2	2	0		3	1
TOTAL GENERAL		50	44	6		55	11

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération, aux charges sociales et aux autres charges correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2025 et suivants, considérant les postes effectivement pourvus et ceux à pourvoir.**Article 6 :** Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application du Télerecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le Président du Centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 5 décembre 2025

Le Président
M. René TEMEHARO-PAHUIRI



Le directeur général des services du centre de gestion et formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le :
- Publiée ou affichée le :
- Retirée le :

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur général
adjoint des services

Sébastien GUNTHER

